



Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) **Coordination Régionale**

TERMES DE REFERENCE

Recrutement d'un Consultant individuel pour la capitalisation des résultats du Volet A de la Composante 4 du PRAPS

Type de contrat	Contrat individuel
Langues requises	Français/ Anglais
Durée du contrat	25 jours
Début de mise en œuvre	Dès la signature du contrat par les deux parties
Financement	PRAPS/Banque Mondiale

Avril 2021

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) est une initiative des six pays sahéliens (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad). Financé par la Banque Mondiale et approuvé par son Conseil d'Administration le 26 mai 2015, le PRAPS est mis en œuvre sous la coordination régionale du CILSS, afin de contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel. Son objectif de développement est « *d'améliorer l'accès à des moyens et services de production essentiels et aux marchés pour les pasteurs et agropasteurs dans des zones transfrontalières sélectionnées et le long des axes de transhumance dans les six pays du Sahel, et d'améliorer la capacité de ces pays à répondre à temps et de façon efficace en cas de crises pastorales ou d'urgences* ».

La Composante 4 du PRAPS comprend deux sous composantes. La sous composante 1 qui porte sur la préparation aux crises pastorales et diversification des sources de revenus et la sous composante 2 qui porte sur la réponse aux situations de crises pastorales. La sous composante 1 comprends deux volets : le volet A qui porte sur la préparation aux crises pastorales et le volet B qui porte sur la diversification des sources de revenus.

La présente capitalisation porte sur les activités du volet A notamment les appuis pour le renforcement des capacités des Systèmes d'Alerte Précoce (SAP) et l'organisation des sessions de renforcement des capacités sur les normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage (LEGS). La capitalisation prendra également en compte l'analyse des activités de réponse pour les pays qui ont répondu à une crise pastorale au cours de la mise en œuvre du PRAPS-1 en termes d'approches, de méthodologies d'intervention utilisées et de ciblage des bénéficiaires.

Les présents TDR sont élaborés aux fins de recruter un Consultant régional individuel qui va appuyer l'Unité Régionale de Coordination du PRAPS (URC/PRAPS) et les pays PRAPS pour la conduite de l'étude de capitalisation des résultats du volet A de la composante 4 du PRAPS-1.

2. OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'objectif général de la mission est d'élaborer un guide de bonnes pratiques sur la base des expériences tirées de la mise en œuvre des activités du volet A (préparation aux crises pastorales). Cette capitalisation prendra en compte les activités de réponse aux crises pastorales pour les pays qui ont répondu à des crises (Mauritanie, Niger et Tchad). Ce guide aidera à une meilleure intervention dans le cadre du PRAPS2.

Objectifs spécifiques :

Les objectifs spécifiques de la mission sont les suivants :

- Passer en revue les mécanismes de mise en œuvre des activités du Volet A de la composante 4 en termes de résultats/acquis (choix de types d'activités, de résultats, modes opératoires, stratégies de ciblage des bénéficiaires, coûts et résultats) en vigueur dans les pays en vue d'en ressortir les forces et les faiblesses ;
- Identifier et analyser les expériences intéressantes documentées venant d'autres projets de préparation ou de réponse aux crises pastorales en vue d'amener les participants à l'atelier régional à identifier les facteurs de leurs succès et les limites ;
- Proposer des recommandations opérationnelles pour l'identification du choix de types d'activités, de résultats, modes opératoires, stratégies de ciblage des bénéficiaires, coûts, etc.) du PRAP2 ;
- Proposer un guide de bonnes pratiques sur la capitalisation des résultats/acquis de la composante 4.
- Faire des propositions de recommandations pour une meilleure mise en œuvre du PRAPS 2 tenant compte des défis rencontrés dans la mise en œuvre du Volet A du PRAPS 1 ;

3. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus à la fin de la mission sont les suivants :

- Les résultats/acquis du Volet A de la composante 4 sont capitalisés ;
- Les mécanismes de mise en œuvre des activités du Volet A de la composante 4 (modes opératoires, choix de types d'activités, les stratégies de ciblage des bénéficiaires, les coûts des interventions) sont analysés ;
- Les bonnes expériences de préparation ou de gestion des crises pastorales d'autres projets (facteurs de succès et limites) sont identifiées et répertoriées et partagées ;
- Des propositions de recommandations pour une meilleure mise en œuvre du PRAPS 2 dans son volet prévention et gestion des crises pastorales sont disponibles ;
- Un guide de bonnes pratiques sur la capitalisation des résultats/acquis de la composante 4 est proposé.

4. MANDAT DU CONSULTANT

Le consultant aura pour mission principale d'accompagner la Coordination régionale du PRAPS dans le processus de capitalisation : préparer l'atelier, l'animer et produire les documents de capitalisation.

La mission se déroulera en trois (3) étapes :

- Phase de préparation de l'atelier. Elle consistera : (i) à la collecte et l'analyse des données auprès des pays et l'identification/analyse des expériences pertinentes du PRAPS-1 et d'autres projets à capitaliser : pour les pays qui ont envisagé recruter un consultant national pour faire la capitalisation des activités de préparation aux crises pastorales, le consultant régional exploitera le rapport du consultant national. Pour ceux qui n'ont pas prévu une capitalisation du volet A, le consultant régional effectuera des entretiens par vidéoconférence avec le responsable de la composante 4 et d'autres personnes ressources pour avoir les informations ; (ii) à l'élaboration par le consultant régional du contenu de l'atelier ainsi qu'une démarche et un agenda pour la conduite de l'atelier afin d'atteindre les objectifs mentionnés plus haut. Il devra également produire les résumés des expériences les plus pertinentes du PRAPS-1 et d'autres projets qui seront distribués aux participants en amont de l'atelier pour appropriation en vue de leur participation active.
- Animation de l'atelier. L'animation de l'atelier est entendue comme la réalisation de l'ensemble des exposés que le consultant aura à faire en plénière en vue d'échanges sur les acquis du Volet A de la Composante 4 : (i) résultats/acquis, les facteurs de succès et limites ; (ii) l'analyse des mécanismes de mise en œuvre (choix de types d'activités, de résultats, modes opératoires, stratégies de ciblage des bénéficiaires, coûts des interventions, analyse des activités de réponse aux crises pastorales et (iii) le guide de bonnes pratiques.
- Rédaction : Après l'atelier régional, les analyses vont se poursuivre pour aboutir à la rédaction d'un guide de capitalisation de bonnes pratiques en version provisoire et finale. Le consultant procédera à la consolidation de l'ensemble des rapports de capitalisation des pays pour produire un document unique de capitalisation du PRAPS-1.

5. PRODUITS

Dans le cadre de sa mission, le consultant devra fournir à l'URC/ PRAPS les éléments ci-après :

- Une note de cadrage (y compris l'agenda) pour l'animation de l'atelier régional ;
- Un rapport de capitalisation du volet A de la Composante 4, une semaine au plus tard après la transmission des commentaires de l'URC/PRAPS ;
- Un guide de bonnes pratiques, y compris ses annexes de rapports pays au plus tard une semaine après réception des dernières observations.

6. PROFIL DU CONSULTANT

Le consultant recherché devra être de niveau post universitaire (BAC+5 au moins) dans les domaines (Pastoralisme, Elevage, agroéconomie, Socio-économie, développement communautaire ou tout autre diplôme équivalent). Il/elle doit justifier d'une expérience d'au moins 10 ans dans la conduite de consultation sur la capitalisation des acquis/résultats dans les projets/programmes et compter à son actif la réalisation d'au moins une mission similaire, maîtriser le français, avoir une bonne connaissance de la prévention et gestion des crises pastorales au Sahel.

7. PERIODE ET LIEU D'EXECUTION DE LA MISSION

La durée du contrat sera de 25 jours forfaitaires y compris l'animation de l'atelier régional de validation.

Le consultant devra démarrer ses activités dès la signature du contrat. Il présentera à cet effet, un calendrier d'exécution des prestations dans les délais impartis à la mission.

8. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprendra :

Un CV actualisé accompagné de tous les justificatifs de diplômes et d'attestations justifiant le niveau académique et l'expérience requise. Les personnes désireuses de répondre à cet appel sont priées d'envoyer par voie électronique, au plus tard le 04 Juin 2021 leur dossier de candidature à :

Madame la Coordinatrice Régionale du PRAPS, Secrétariat Exécutif du CILSS,

- E-mail : edwige.botoni@cilss.int

Avec copie à :

- paul.ramde@cilss.int

- frederic.conseiga@cilss.int

- nathalie.soro@cilss.int